
Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact

**Projet de reconstruction du pont de Terrebonne sur la route 125
au-dessus de la rivière des Mille Îles
sur les territoires de la Ville de Terrebonne et de la Ville de Laval
par le ministère des Transports**

Dossier 3211-02-224

Le 4 avril 2006

INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis de recevabilité, la Direction des évaluations environnementales a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet de reconstruction du pont de Terrebonne sur la route 125 au-dessus de la rivière des Mille Îles par le ministère des Transports répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour, une description sommaire du projet, la liste des organismes consultés, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et, finalement, la recommandation au ministre.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2004-02-03	Réception de l'avis de projet au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
2004-02-19	Délivrance de la directive
2005-10-17	Réception de l'étude d'impact
2005-10-26 au 2005-12-01	Consultation auprès des ministères et organismes
2006-02-07	Transmission du document de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2006-03-03	Réception des réponses aux questions et commentaires et du résumé de l'étude d'impact
2006-03-07	Consultation auprès des ministères et organismes
2006-03-28	Réception du premier addenda
2006-03-31	Réception du second addenda
2006-03-31	Fin de la consultation auprès des ministères et organismes

2. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste à construire un nouveau pont entre Terrebonne et Laval pour enjamber la rivière des Mille Îles à la hauteur de la route 125, juste à côté du pont existant qui date du début du XX^e siècle. En effet, malgré un programme de réfection important, ce dernier est de moins en moins sécuritaire, notamment depuis le printemps 2003 où un embâcle printanier a créé une érosion à la base d'une des piles qui s'est suffisamment affaissée pour déstabiliser la structure du pont. Des travaux majeurs ont donc été entrepris pour améliorer son état général, mais il est devenu évident que la permanence du lien entre les deux rives ne pourra être longtemps assurée par ce pont. Le ministère des Transports a donc décidé d'en construire un nouveau immédiatement à côté du pont existant. Le nouveau pont aura trois piles en rivière en plus des culées et aura une largeur de 12,5 m et une longueur de 248 m. Une piste multifonctionnelle d'une largeur de 3,5 m sera construite du côté amont. Les approches seront légèrement modifiées pour s'adapter au nouvel axe du pont et à sa nouvelle largeur.

Les travaux en rivière débiteront au mois de juillet 2006 pour se terminer au mois de décembre 2006. Ils seront effectués à l'abri de l'eau par la construction de batardeaux qui isoleront la zone des travaux des sections d'écoulement de la rivière. Selon l'échéancier de l'initiateur de projet, le nouveau pont sera ouvert en octobre 2007 et l'ancien pont sera alors démoli, principalement durant l'hiver suivant. Certains travaux de démolition seront complétés en juillet 2008.

3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par le Service des projets en milieu hydrique de la Direction des évaluations environnementales, du 17 octobre 2005 au 31 mars 2006, en collaboration avec les unités administratives concernées du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, les ministères et les organismes suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de Montréal, Laval, Lanaudière et Laurentides;
- la Direction du patrimoine écologique et des parcs;
- la Direction des politiques de l'air, Service de la qualité de l'atmosphère;
- le Centre d'expertise hydrique du Québec, Direction de l'expertise hydrique et de la gestion des barrages publics;
- le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Direction de l'aménagement de la faune de Montréal, de Laval et de la Montérégie;
- le ministère de la Sécurité publique, Direction régionale de Montréal, Laval, Lanaudière et des Laurentides;
- le ministère des Affaires municipales et des Régions.

L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- TRANSPORTS QUÉBEC. *Reconstruction du pont de Terrebonne sur la route 125 au-dessus de la rivière des Mille Îles, Étude d'impact sur l'environnement*, préparé par Roche, octobre 2005, 203 p. et 6 annexes;
- TRANSPORTS QUÉBEC. *Reconstruction du pont de Terrebonne sur la route 125 au-dessus de la rivière des Mille Îles, Étude d'impact sur l'environnement, Résumé*, Roche, février 2006, 12 p.;
- TRANSPORTS QUÉBEC. *Reconstruction du pont de Terrebonne sur la route 125 au-dessus de la rivière des Mille Îles, Réponses aux questions et commentaires émis par le MDDEP dans le cadre de l'analyse de recevabilité*, Roche, février 2006, 18 p. et 1 annexe;
- TRANSPORTS QUÉBEC. *Reconstruction du pont de Terrebonne sur la route 125 au-dessus de la rivière des Mille Îles, Réponses aux questions et commentaires émis par le MDDEP dans le cadre de l'analyse de recevabilité, Addenda au document*, Roche, mars 2006, 1 p.;
- TRANSPORTS QUÉBEC. *Reconstruction du pont de Terrebonne sur la route 125 au-dessus de la rivière des Mille Îles, Réponses aux questions et commentaires émis par le MDDEP dans le cadre de l'analyse de recevabilité, Deuxième addenda au document*, Roche, mars 2006, 1 p.

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères et organismes démontre que l'étude d'impact, incluant les documents complémentaires, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre datée du 19 février 2004.

RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons qu'elle soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.

Original signé par :

Mireille Paul

Chargée de projet

Service des projets en milieu hydrique